

Droit pénal général

2017

Abaisser la majorité pénale, vaste foutaise

2016

Droit de grâce : privilège du monarque ou contre-pouvoir

républicain? (*)

La tentative : thèse pour une atténuation du régime

Droit pénal spécial

2020

Droit pénal de l'environnement : la main verte du droit pénal¹

Le marché de l'art : radeau de la Méduse du droit pénal des affaires ?

L'adaptation de la réponse pénale en matière de violences conjugales

2017

La dénonciation des infractions sexuelles sur Internet : justicier ou bourreau ?

Le viol n'est pas un délit (*)

Les poursuites-bâillons : caractéristiques et actualité de la répression des discours militants

La dualité de l'opinion publique, entre glaive vengeur et quatrième pouvoir

2016

Du harcèlement sexuel au harcèlement de rue, le droit pénal est-il à la hauteur ?

L'incitation à la haine : quand le péché devient un crime

¹ En souligné : les articles à venir.

Pourquoi le Sénat n'aurait pas dû reculer au sujet du harcèlement sexiste

Procédure pénale

2020

<u>Le contrôle de la Cour de cassation sur la motivation des peines</u> correctionnelles

Que reste-t-il du secret de l'instruction?

Il faut supprimer les comparutions immédiates (*)2

2019

Bienvenue devant les cours criminelles départementales

La loyauté de la preuve et la place des médias dans le procès pénal au prisme de l'affaire Benalla

2018

La Cage aux fous (*)

Le parquet européen, un nouvel acteur dans la lutte anti-fraude

Rencontre avec un juge d'instruction

2017

Quel bilan pour la politique pénale du quinquennat Hollande?

Non, le parquet français n'a pas vocation à être indépendant (*)

2016

Pour une Déclaration des droits dans le procès pénal (*)

Contrôle d'identité ou « garde à vue préventive dissimulée » dénuée de droit ?

Réforme de la prescription : feu le droit à l'oubli (*)

² Avec un astérisque : les tribunes.

La police judiciaire à la place du juge d'instruction

Droit pénal des affaires, régulation, compliance

2020

Affaires Balkany et Fillon : le droit pénal des affaires publiques

AFA : deuxième décision de la Commission des sanctions

CJIP: les enseignements de l'affaire Airbus

Anticorruption : quelles vérifications réaliser lors de fusions-acquisitions ?

2019

Le PNF et l'AFA publient des lignes directrices sur la mise en œuvre de la CJIP

Contrôles AFA : les droits de la défense en question

Changement de paradigme du droit pénal des affaires à l'ère du jugement UBS

L'AFA fait sa loi

Affaire Carlos Ghosn: le mécénat en droit pénal

2017

Le principe ne bis in idem et les autorités de régulation, et après ?

Corruption : un plaider-coupable à la française

2016

La notion de compliance face aux pays émergents, l'exemple du Vietnam $\,$

La fraude au président en droit bancaire

La QPC Cahuzac et le cumul des sanctions fiscales et pénales

Lutte contre la corruption : la France s'active enfin

Le blanchiment d'argent à l'heure des Panama Papers

Non bis in idem: l'impossible dialogue des juges

Droit pénal international

2016

Nuremberg ou les prémisses de la justice pénale internationale?

Droit de la peine

2020

Détention et vie privée : un dilemme irréconciliable ?

2017

Travail des détenus : d'une anarchie juridique vers un espoir certain

(*)

Quel avenir pour la contrainte pénale ?

Codifions l'exécution des peines

2016

Mise à nu face à la sécurité

Les peines planchers dans la tempête des contingences politiques Châtiments corporels et peines réfléchissantes

Droits de l'homme, terrorisme

2020

<u>La France face à la jurisprudence de la CEDH : l'exemple des violences policières</u>

Syrie : les enfants abandonnés de la République (*)

2018

Faut-il juger en France les djihadistes partis combattre auprès de Daesch?

Double censure du délit de consultation habituelle de sites terroristes

2017

Les forces de l'ordre et l'état d'urgence continu

Intégration de l'état d'urgence dans le droit commun : précisions sur le projet de loi

2016

Lutte contre les avoirs terroristes : Iran et UE main dans la main ?

État d'urgence : inquiétudes relatives à la marginalisation du juge judiciaire

Le PNR européen : l'outil tant attendu ou un outil parmi tant d'autres ?

La France, encore et toujours le pays des droits de l'homme ? (*)

Le faux débat et le vrai danger d'une perpétuité effective pour les terroristes (*)

De la nécessité de défendre Salah Abdeslam (*)

Le terrorisme, une qualification disqualifiante

Réquisitoire contre le projet de réforme de la procédure pénale postattentats (*)

Perquisitions sous état d'urgence : rendez-vous à Strasbourg ?

Criminologie, sciences criminelles

2020

<u>Traite des êtres humains : l'exemple des prostituées nigérianes</u>

2016

L'aveu en droit pénal : faute avouée, à demi pardonnée ?

L'expert, source de l'erreur judiciaire

Délinquance et criminalité féminine : une exception difficile à appréhender

La présentation d'excuses en droit civil (droit comparé français/québécois)

L'hypnose, réelle aide au témoignage oculaire ou simple illusion?

L'enseignement en droit pénal : la dictature du positivisme conduitelle à l'obsolescence ?

Enseigner la prison aux étudiants en droit : voir pour mieux comprendre ? (*)

Bus, métros et trains, terrains d'expérimentation de l'ultra-répressif?

Arabie Saoudite : une recrudescence inquiétante des exécutions (*)

Portraits

2017

Jean-Yves Moyart, l'humain d'abord

2016

Vincent de Moro Giafferi, l'avocat de génie

Interviews

2020

<u>Clarrise Serre</u>

Martin Pradel

Marie-Alix Canu-Bernard

Stéphane de Navacelle

Charles Consigny

Vincent Nioré

François Saint-Pierre

François Esclatine

Michel Sapin

2018

Valéry Turcey

Fondé en 2016, l'Observatoire de la Justice Pénale est un **think tank citoyen indépendant** cherchant à promouvoir le débat portant sur la justice pénale et sa place dans notre société.

Nous sommes résolument apartisans.

Nos contributeurs sont des **citoyens et des citoyennes d'horizons professionnels pluriels et de toutes les sensibilités politiques**, mais aussi et surtout des professionnels du droit : praticiens et théoriciens.

Retrouvez-nous sur www.justicepenale.net

